



# LE FAIR PLAY EST UN SPORT



## Challenge Eric Devillers Régate n°82

Dimanche 18 juin 2017

### Avis de Course



Le **Royal Yacht Club de la Meuse**, sous l'égide de la Fédération Francophone du Yachting Belge, a le plaisir de vous convier à sa régate « le Challenge Eric Devillers » à Liège.

#### Autorité organisatrice

Royal Yacht Club de la Meuse  
Rue de l'Île Monsin, 2  
B-4020 Liège  
Belgique

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### I. Règles

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale belge (KBYV – FRBY)
- 1.3 Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5.
- 1.4 L'annexe P1 sera d'application
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

#### II. Publicité

- 2.1 La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.
- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

#### III. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de type : **dériveur quillard de sport et habitables transportables**.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le renvoyer par mail à : [secretariat@rycm.be](mailto:secretariat@rycm.be) ou en complétant le formulaire sur place le jour de la régate.
- 3.3 Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
  - Une licence de compétition valide pour chaque membre d'équipage ;
  - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
  - Le certificat de jauge ou de conformité du bateau ;
  - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
  - Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 3.4 La confirmation d'inscription se fera le dimanche 18 juin de 8h00 à 10h00, au secrétariat de la régate.

#### IV. Droits à payer

- La participation à la régate est entièrement gratuite



## V. Programme

- 5.1 Confirmation d'inscription : le 18 juin 2017 de 8h00 à 10h00
- 5.2 Jour de course : dimanche 18 juin 2017
- 5.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 10h30.
- 5.4 Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h00
- 5.5 Nombre de courses : un maximum de courses

## VI. Instructions de Course

Les instructions de course seront disponibles le 18 juin au secrétariat de la régata et affichées au tableau officiel situé au club house.

## VIII. Les parcours

- 8.1 Les parcours à effectuer seront décrits en annexe des instructions de course
- 8.2 La zone de course est située sur le plan d'eau du RYCM (Rue de l'île Monsin 2, 4020 Liège)

## IX. Classement

- 9.1 Le système de classement est le suivant :  
Toutes séries dériveurs → Classement à temps compensé, ratings FFVoile dériveurs.  
Toutes séries QS et HT → Classement à temps compensé, ratings FFVoile HN.
- 9.2 3 courses doivent être validées pour constituer une série.
- 9.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.  
(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

## XI. Communication radio [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## XII. Prix

Des prix seront distribués comme suit :

- ✓ Un prix pour les trois premiers de chaque classement ;
- ✓ Un souvenir pour chaque compétiteur.

## XIII. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## XIV. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

## XV. Informations complémentaires

- 15.1 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'autorité organisatrice :  
Mr Michel Demarest (Président) [midemar@skynet.be](mailto:midemar@skynet.be).
- 15.2 Petite restauration : un boulet frites est disponible pour le prix de 6 € ou deux boulets frites pour le prix de 8 €. Veuillez réserver votre repas pour le 14/06/2017 à l'adresse [secretariat@rycm.be](mailto:secretariat@rycm.be) ou via le formulaire en ligne sur [www.rycm.be/Section Voile/Regates/repas.htm](http://www.rycm.be/Section%20Voile/Regates/repas.htm)
- 15.3 Le RYCM peut mettre à disposition des dériveurs pour les régatiers ne disposant pas ou plus de bateau afin qu'ils puissent participer à cet événement (mieux vaut réserver!).



## BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de l'épreuve : Challenge Eric Devillers

Date complète : dimanche 18 juin 2017

Merci de compléter ce document de manière **lisible**. Le secrétariat de course vous en remercie d'avance  
Possibilité de remplir le formulaire informatiquement et à renvoyer à [secretariat@rycm.be](mailto:secretariat@rycm.be)

### Données Bateau

<b><u>Données Bateau</u></b>	
Classe	
N° de voile complet (exemple : BEL 1)	
N° d'autorisation de port de publicité	



### Données Concurrent(s)

	<u>Barreur</u>	<u>Équipier(s)</u>
NOM		
Prénom		
Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Club		
N° de licence de compétition		
Adresse civile		
Code Postal		
Ville		
Pays		
Téléphone		
Adresse mail		

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.  
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.  
Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Merci de signer ce document avec la mention lu et approuvé ainsi que la date.

<b>Signature du Barreur</b> Date :	<b>Signature du/des équipier(s)</b> Date :	<b>Autorisation parentale pour les mineurs</b> Date :
---------------------------------------	---	--